



# Epienne

VILLAGE DE MAURIENNE

## CONTACT

Secrétariat  
secretariat@epierre.fr

Mr Le Maire  
maire@epierre.fr

[www.epierre.fr](http://www.epierre.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N°369

DU 01/09/2015

**Présents :** Mmes DREGE Sylvie, GILBERT Claudine, POULAIN Rose-Marie, Djamila MIMOUN, Huguette DELESTRE, Mrs ACHARD Alain, AUGEM Jean-Michel, BOUVIER Jean, CHANU Olivier, COMBET Jean-Paul, CONTI Sylvain, FONTAINE Jean-Marie, MARTINEZ Jackie, PERRIER Christian, REFFET Jean-Luc.

**Absents excusés :** Mmes POULAIN Rose-Marie, DELESTRE Huguette  
M ACHARD Alain est arrivé à 18h50.

Mme POULAIN Rose-Marie a donné pouvoir à Mme GILBERT Claudine

**Début de la séance : 18 h 30**

### APPEL D'OFFRES RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES : ATTRIBUTION DU LOT 4 - ETANCHÉITÉ

#### Validation du choix de la commission d'Appel d'Offres

Monsieur CONTI Sylvain, Adjoint aux travaux, présente aux membres du Conseil Municipal les résultats suite à l'ouverture des plis avec le Maître d'œuvre du marché de Restructuration et Extension de la Salle des Fêtes – lot 4 : étanchéité.

Après présentation du tableau d'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur décide de retenir l'entreprise suivante :

LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T.
1 – Etanchéité	A E I	36 597,85 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Valide** le choix de l'entreprise,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au marché.

**Vote : 13 voix Pour dont 1 Pouvoir**

## **DIAGNOSTIC DES ECOLES (PRIMAIRE ET MATERNELLE)**

---

Une demande de diagnostic des bâtiments scolaires a été faite par la commission des travaux auprès du cabinet Architecture Energie.

Les coûts présentés sont TTC. La surface à rénover est de 540 m<sup>2</sup> pour la primaire et 240 m<sup>2</sup> pour la maternelle. Le délai pour effectuer les travaux est de 3 ans. Plusieurs analyses sont prévues : réseaux, surfaces, façades...

Coût pour l'école maternelle : 5 808,00 €

Coût pour l'école primaire : 7 152,00 €

Au 1er Septembre, les écoles comptent 103 élèves.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 14 Voix Pour (dont 1 Pouvoir) accepte ces diagnostics et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires.**

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

---

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'ensemble du territoire de la commune est soumis, préalablement à toutes cessions, à l'obtention d'un droit de préemption urbain sur toutes les zones U (urbaines) ou AU (à urbaniser).

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner : Propriétés BOUVIER et SAVOISIENNE HABITAT (Les Magnolias).

Compte-tenu qu'une demande concerne les biens de Monsieur Le Maire, celui-ci quitte la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote, afin que les membres du conseil délibèrent.

**Par 13 voix (dont 1 pouvoir) la commune ne fait pas jouer son droit de préemption urbain sur les 2 propriétés concernées et donne un avis favorable aux cessions.**

## **REPLACEMENT PONTS MOLLARD ET TARDY : ACHAT FONCIER**

---

4 propriétaires sont concernés :

- Messieurs MARGIRIER Gilles et GRANGE Jean qui vendent la totalité de leur parcelle,
- Madame et Monsieur BADIN Thierry et les consorts VERNEY qui vendent la partie utile aux travaux.

Le prix fixé est à 1 € le m<sup>2</sup>. La surface totale est d'environ 4 000 m<sup>2</sup>.

La consultation des entreprises se fera au courant du mois d'octobre 2015. Une demande a été faite auprès de la Police de l'Eau pour un démarrage des travaux en Janvier – Février.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 14 Voix Pour (dont 1 pouvoir), donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents nécessaires à l'achat des parcelles.**

## **CREATION REGIE DE RECETTES : CANTINE – GARDERIE**

---

Au vu des difficultés rencontrées depuis la création de la cantine – garderie pour percevoir les règlements, la trésorerie a demandé à Monsieur Le Maire de créer une régie de recettes afin de ne plus avoir à gérer les impayés.

Aucun vote du Conseil municipal n'est nécessaire car cela rentre dans le cadre des délégations accordées à Monsieur Le Maire.

A partir du 2 novembre 2015 (inscriptions la semaine précédente), les parents devront régler les repas et les heures de garderie au moment de l'inscription.

## **CAMPAGNE ENROBES 2015**

---

Localisation : rue du Roc Rouge, rue du Stade, rue des Allobroges, rue du Portillon, Centre Technique Municipal, Lotissement Les Hauts du Clos, rue des Tribunes, rue Montjoie, Impasse Montjoie, rue de la Perrière.

Suite à la consultation des entreprises par la commission des travaux, l'entreprise SERTPR a été retenue pour un montant de 18 445,20 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 14 Voix Pour (dont 1 Pouvoir), valide le choix de l'entreprise de la commission des travaux.**

## **SALLE DES FETES : ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE**

---

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une assurance dommage ouvrage pour les travaux de la salle des fêtes représente un coût d'environ 10 000 €.

Aucun vote n'est proposé mais le Conseil Municipal décide de ne pas contracter la dite assurance, le coût étant trop onéreux.

## DECISION MODIFICATIVE : BUDGET EAU

---

Une décision modificative est nécessaire pour les écritures comptables d'amortissements.

Montant : 700,00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 14 voix Pour (dont 1 Pouvoir), valide la décision modificative n°2 du budget Eau et assainissement.**

## TRAVAUX

---

- **Berges des ruisseaux des Fabriques et des Moulins** : Un courrier a été envoyé aux propriétaires des berges pour leur demander de les entretenir.
- **Plan Richard** : Monsieur SANFILIPPO demande à faire un échange de terrain avec la commune afin de regrouper ses propriétés. La décision sera prise à la prochaine réunion de la commission Bois et Forêts.
- **Entrée Nord** : Le poteau Télécom a été déplacé, l'enrobé est terminé et les espaces verts sont en cours.
- **Centre Technique Communal** : aménagement extérieur en cours.
- **PPI Lanxess** : exercice prévu le jeudi 5 novembre 2015. Une dernière réunion de préparation aura lieu en mairie le jeudi 15 Octobre 2015. La population sera informée des modalités par courrier.
- **PPRT Lanxess** : Monsieur Le Maire a rencontré Monsieur Le Préfet pour discuter de la convention du 02 Juillet 2015 qui sera appliquée telle que rédigée. La commune générera les dossiers en collaboration avec la Caisse des Dépôts.
- **Lotissement BEAUCHAMP** : Le Conseil Municipal a décidé les prix des lots comme suit :

Lot 1 : 40 000,00 € pour une surface de 1 023 m<sup>2</sup>

Lot 2 : 52 000,00 € pour une surface de 1 831 m<sup>2</sup>

Lot 3 : 35 000,00 € pour une surface de 822 m<sup>2</sup>

Lot 4 : 34 000,00 € pour une surface de 769 m<sup>2</sup>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 14 voix Pour (dont 1 pouvoir) valide les prix des 4 lots du Lotissement Beauchamp.**

## MA RUCHE JE L'AIME, JE LA DÉCLARE !

---

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

### Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

### Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

### Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

### Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

Par internet sur le site :

**[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)**

Par papier en retournant le document Cerfa N°13995\*02 à votre GDS, 40 rue du terraillet, 73190 Saint Baldoph.

Merci pour les abeilles !

## MONOXYDE DE CARBONE

---

**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.**

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.

#### Les bons gestes pour éviter les intoxications

- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

+ d'infos sur [www.epierre.fr](http://www.epierre.fr)

## EXERCICE SÉCURITÉ PPI LANXESS

Un exercice grandeur nature va être organisé sur la commune d'Epierre, concernant un risque majeur d'incident à l'usine LANXESS.

**Cet exercice aura lieu  
le jeudi 5 novembre 2015  
en début d'après-midi.**

**Il est très important de suivre les consignes de sécurité qui vous sont présentées dans le feuillet ci-joint** qui explique l'alerte et l'attitude à adopter dans ces circonstances.

Nous comptons sur votre coopération.

## DIVERS

### Ramassage des encombrants

La commune met en place un service de ramassage des encombrants à domicile pour les personnes dans l'incapacité physique à évacuer leurs déchets vers la déchetterie. L'enlèvement est programmé du 23 au 27 novembre 2015. Pour bénéficier de ce service gratuit, il est nécessaire de s'inscrire avant le 20 novembre 2015 en mairie et de déclarer les objets à enlever.

### Horaires DÉCHETTERIES

BONVILLARET lieu-dit « La Folesse » :  
o Mardi, mercredi, samedi de 14h00 à 17h00.  
o Vendredi de 9h00 à 12h00.

ST LEGER lieu-dit « La Fassire » :  
o Jeudi 14h00 à 17h00.  
o Samedi 9h00 à 12h00.

LA CHAMBRE lieu-dit «Le Bugeon » :  
(Tél. 06 78 75 03 71)  
o Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 9h00 à 12h00.  
o Vendredi de 15h00 à 18h00.

ST ETIENNE DE CUINES lieu-dit « Les Iles » :  
(Tél. 06 78 75 03 71)  
o Lundi, mercredi de 15h00 à 18h00  
o Samedi de 13h00 à 16h00.

### MAIRIE

Tél. 04 79 36 10 91

### Ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi matin :  
de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h.

### POSTE

Du lundi au vendredi :  
de 9h30 à 11h00 et de 13h30 à 15h.

La séance est levée à 21 h 05.

Le Maire,

*Jean BOUVER*